



## OUVERTURE D'UNE SUCCESSION

Chère Madame, Cher Monsieur,

Suite à votre demande d'ouverture d'un dossier de succession, je vous précise que dans le cadre du règlement de la succession, les actes suivants sont nécessaires :

### 1- Acte de notoriété

Il s'agit de l'acte constatant le décès et déterminant l'identité des héritiers et l'étendu de leurs droits.

Il permet d'établir les certificats :

- \* d'hérédité demandés par les établissements bancaires ou autres organismes,
- \* de mutation de véhicules.

### 2- Attestation de propriété immobilière

Il s'agit de l'acte constatant le transfert de propriété des biens immobiliers.

L'établissement est requis pour la mise à jour du fichier immobilier.

Cet acte constitue le titre de propriété des héritiers.

### 3- Déclaration de succession

Il s'agit d'une déclaration fiscale destinée à assoir le montant des droits de succession.

Cette déclaration est obligatoire si l'actif est supérieur à 50 000 € en ce compris les donations réalisés du vivant du défunt.

Le paiement des droits de succession doit intervenir dans les 6 mois.

A l'effet de préparer ces actes, je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir pour le premier rendez-vous à l'Etude :

- \* les documents ci-après visés en fonction de votre situation,
- \* la somme de cinq cents euros (500,00 €) correspondant à la provision sur frais,
- \* vos relevés d'identité bancaire pour réaliser les paiements à votre profit.

Selon votre situation, certaines pièces peuvent ne pas vous concerner ou pourront être remises ultérieurement.

Enfin, vous pouvez :

- \* adresser ces pièces au format pdf ou papier à l'adresse: [notaires.linselles@notaires.fr](mailto:notaires.linselles@notaires.fr)
- \* prendre rendez-vous en ligne sur le site de l'Etude : <https://rousseau-prouvost-associés-linselles.notaires.fr/>

Restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires, chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Etat civil			
<b>Défunt</b>	Acte de décès	Ok	Ko
	Livret de famille du défunt (y compris 1 page vierge)		
	Contrat de mariage du défunt ou PACS		
	Donation entre époux du défunt		
	Jugement de divorce (si défunt divorcé)		
	Testament du défunt		
	Carte vitale ou numéro de Sécurité sociale		
	<b>Héritiers</b>		
	Acte de naissance		
	Livret de famille personnel		
	Contrat de mariage		
	Contrat de mariage des héritiers ou PACS		
	RIB		
	<b>Donations antérieures</b>		
Dons manuels (imprimé de déclaration au centre des impôts)			
Donations - Donations partage (copie acte)			
<b>Biens propres des époux (si régime de communauté)</b>			
Biens d'avant mariage			
Biens reçus par succession ou assurance vie			
<b>Actif</b>			
<b>Immobil</b> (remettre le titre de propriété et une estimation si v	<b>Valeurs</b>		
	Résidence principale		
	Résidence secondaire		
	Investissement locatif		
	Parts de SCI (copie des statuts + comptes courants)		
	<b>Mobilier</b> Banques (hors assurance vie)		
	Numéro comptes - adresse banques (dernier relevé)		
	Relevé de comptes titres		
	Copie de tous contrats d'assurance vie		
	Caisses de retraite ou dernier bulletin de salaire		
Véhicul (remettre la carte grise)			
Parts de sociétés ou Fonds de commerce (k-bis, statuts)			
<b>Passif</b>			
<b>Impôts</b>	Estimation IRPP année en cours		
	Taxe habitation		
	Taxe foncière		
	IFI		
	Prélèvements sociaux		
<b>Prêts</b>	Immobilier		
	Crédit à la consommation		
<b>Factures</b>	Frais funéraires		
	Facture maison de retraite		
	Cautionnement		
	Allocation (APA,...)		
	Divers pour prestation antérieure au décès		
	EDF		
	EAU		
	Téléphone		
Dernières maladies non prises en charge			